cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L’utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l’objet d’une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l’établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lucie Beaulac
https://www.cadre21.org/membres/9208a75f210095a3d4e625c2

Date d'obtention : 2023-10-30 21:57:37

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

J'en retiens qu'il faut suivre des étapes parce qu'il s'agit d'un acte criminel qui peut avoir de lourdes conséquences.
Aussi, je constate que la direction de mon école devra avoir des outils d'interventions solides pour mener a bien le processus d'intervention, tout en protégeant au maximum le ou les victimes.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'en retiens qu'il faut agir avec célérité et efficacité. Un processus judiciaire pourrait être enclenché, et si au départ les choses n'ont pas été bien faites pourraient avoir des conséquences graves sur le ou les victimes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À suivre un processus clair et bien défini afin de ne pas nuire au processus judiciaire et surtout à la victime.